

PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 88 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du départen	nent de Paris
Arrêté N°2014156-0005 - Arrêté portant délégation de signature à : Christian LEGRAND, CYRILLE Valéry, RICHTER Adrian, FRANKA Sylvie, AUBRY Martial, FABISIAK	
FLorence, KLEIN Richard, MURAT Elisabeth, RENAUT Edith, TAMBY Jérôme, ABDOU	
Sabaanti, AGLAS Vanessa, BOUAKAZ Ahcène, BOUCHE Grégory, CHARLIER Stéphane, HOCQ	
Auriane, JEAN Christèle, LAMBERT Daniel, LE DIGARCHER Yann- Erwan, MAUREAU	
Sylvie, MORTELECQUE Olivier, NANY Johnny, TACONET Olivier, THIELLEMENT Camille,	
TOUBOL Allison, ROUGEBIEF Odile, DE SWARTE Franck, MENAR Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris	
, , <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	
Direction des services administratifs du SGAR	
Arrêté N°2014158-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent Fiscus, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris	



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014156-0005

signé par Autres signataires

le 05 Juin 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : Christian LEGRAND, CYRILLE Valéry, RICHTER Adrian, FRANKA Sylvie, AUBRY Martial, FABISIAK FLorence, KLEIN Richard, MURAT Elisabeth, RENAUT Edith, TAMBY Jérôme, ABDOU Sabaanti, AGLAS Vanessa, BOUAKAZ Ahcène, BOUCHE Grégory, CHARLIER Stéphane, HOCQ Auriane, JEAN Christèle, LAMBERT Daniel, LE DIGARCHER Yann- Erwan, MAUREAU Sylvie, MORTELECQUE Olivier, NANY Johnny, TACONET Olivier, THIELLEMENT Camille, TOUBOL Allison, ROUGEBIEF Odile, DE SWARTE Franck, MENAR

Arrêté N°2014156-0005 - 10/06/2014



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS POLE FISCAL PARIS SUD-OUEST

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 75
9 place Saint-Sulpice - 76292 PARIS CEDEX 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 76 arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ; Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret nº 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret nº 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret nº 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian LEGRAND, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7^{èse}, à l'effet de signer:

- 1°) dans la limite de 76 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;
 - c) fous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence du comptable, responsable du SIP et de Monsieur Christian LEGRAND, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les documents ou décisions mentionnés ci-dessus aux § 1° à 4°, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après:

CYRILLE Valéry RICHTER Adrian. FRANKA Sylvie



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUBRY Martial FABISIAK Florence KLEIN Richard

MURAT Elisabeth RENAUT Edith TAMBY Jérôme

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ABDOU Sabaanti
AGLAS Vanessa
BOUAKAZ Ahcène
BOUCHE Grégory
CHARLIER Stephane
HOCQ Auriene
JEAN Christèle

LAMBERT Daniel
LE DIGARCHER Yann-Erwan
MAUREAU Sylvie
MORTELECQUE Olivier
NANY Johnny
TACONET Olivier
THIELLEMENT Camille
TOUBOL Allison

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valéry	Inspecteur	15 000 €
RICHTER Adrian	Inspecteur	15 000 €
FRANKA Sylvie	Inspecteur	15 000 €
ROUGEBIEF Odile	Contrôleur principal	10 000 €
DE SWARTE Franck	Contrôleur principal	10 000 €
MENARD Marie-Claude	Contrôleur principal	10 000 €
BOUTES Corinne	Contrôleur principal	10 000 €

- 2°) les avis de mise en recouvrement;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- 4°) tous actes d'administration et de gestion du service;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
CYRILLE Valéry	Inspecteur
RICHTER Adrian	Inspecteur
FRANKA Sylvie	Inspecteur

et aux agents désignés ci-après, en l'absence du comptable, de Monsieur Christian LEGRAND et des inspecteurs cités cidessus :

Nom et prénom des agents	grade
ROUGEBIEF Odile	Contrôleur principal
DE SWARTE Franck	Contrôleur principal

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses
COURDEAU Laurent	Contrôleur	10 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 € (1)

(1) en matière de contentieux de la contribution à l'audiovisuel public exclusivement.

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite
		des décisions
		gracieuses
COURDEAU Laurent	Contrôleur	10 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 €

3°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
Agents cités à l'art. 4 § 2°)		200 €

et aux agents désignés ci-après dès lors qu'ils participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
Agents cités à l'article 3 § 1°		200 €
LOUBERE Nathalie	Agent adm.	200€
PEYTOUR Philippe	Agent adm.	200€

⁽¹⁾ décisions de remise portant sur la majoration 10% prévue par l'article 1730 CGI, dans les conditions de l'instruction 07-005 A1 du 22 novembre 2007 relative à la procédure simplifiée de remise de majoration.

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 6^{ème} arrondissement, SIP de Paris 7^{ème} arrondissement.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 0 5 JUIN 2014

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,

Jacques MARTIN Administrateur des Finances publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014158-0002

signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 07 Juin 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent Fiscus, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

ARRETE

portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFET DE PARIS COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- **VU** le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 24 octobre 2011 portant nomination de Monsieur Bao NGUYEN-HUY, ingénieur en chef de l'armement, en tant que délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région lle-de-France à compter du 1^{er} novembre 2011,
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2012 renouvelant la nomination de Madame Marie-José CIGAN, directeur de préfecture, dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur des services administratifs du SGAR d'Ile-de-France à compter du 1^{er} janvier 2013,
- VU l'arrêté ministériel du 7 juin 2013 portant nomination de Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration de première classe, en tant qu'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'IIe-de-France, préfecture de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 20 août 2013 portant nomination de Monsieur Olivier BAOUR, délégué régional aux droits des femmes et à l'égalité de la région Ile-de-France à compter du 1^{er} septembre 2013,
- VU l'arrêté ministériel du 13 mai 2014 portant nomination de Madame Julie VALLE, inspectrice de la santé publique vétérinaire, en tant que chargée de mission à temps plein auprès du préfet de la région lle-de-France, au secrétariat général pour les affaires régionales, pour une durée de trois ans, à compter du 15 mai 2014, pour exercer la fonction de directrice de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013361-0009 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

- VU l'arrêté préfectoral n° 2014078-0001 du 19 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,
- VU la décision d'affectation n° 2010-67 du 15 novembre 2010 concernant les agents affectés au secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,
- VU la convention de mise à disposition de Madame Anne PUECH, ingénieur chercheur, auprès de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour exercer les fonctions d'adjointe au délégué régional à la recherche et à la technologie d'Ile-de-France, en date du 8 février 2013,
- **SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de l'Etat dans la région d'Ile-de-France et du fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'exception des ordres de réguisition du comptable.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FISCUS, la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Marie-José CIGAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer :

- tous documents relevant de la compétence et des attributions de la direction des services administratifs et toutes correspondances courantes ne comportant pas de décision,
- tous actes relevant de l'ordonnateur secondaire au niveau régional.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ et de Madame Marie-José CIGAN, délégation de signature est accordée à :

- 1) Madame Cécile SENTIS, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de la coordination des politiques publiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :
- toutes notes et correspondances administratives courantes,

- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du budget opérationnel régional des programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », « Intégration et accès à la nationalité française » et « Immigration et asile ».

Il est également accordé à Madame Cécile SENTIS délégation pour viser tout acte de dépense pour lequel un visa préalable du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a été prévu, dans le cadre des délégations de signature accordées aux chefs des services déconcentrés régionaux et tout acte de dépense relevant du programme « Egalité entre les hommes et les femmes ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile SENTIS, la même délégation est accordée à Monsieur Jean-Philippe NASSARA, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de bureau.

- 2) Madame Laetitia FERRO, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des budgets opérationnels de programme régionaux de moyens, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :
- toutes notes et correspondances administratives courantes,
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des budgets opérationnels régionaux des programmes « Administration territoriale » et « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia FERRO, la même délégation est accordée à Madame Emilie REVEST, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de bureau et à Monsieur Bruno RAYNAL, agent contractuel, adjoint au chef de bureau.

- 3) Madame Rose-Marie LY VAN TU, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires européennes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :
- toutes notes et correspondances administratives courantes,
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du Fonds Européen de Développement Régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rose-Marie LY VAN TU, la même délégation est accordée à Madame Marie-Pierre LEPAON, attachée d'administration de l'Etat.

4) Monsieur Claude ORESTER, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires générales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ORESTER, la même délégation est accordée à Madame Mathilde CARDON, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau.

- 5) Monsieur Charles AMIOT, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des commissions administratives paritaires régionales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions.
- 6) Madame Faustine BENTABERRY, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la mission immobilier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :
- toutes notes et correspondances administratives courantes,
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des budgets opérationnels régionaux des programmes « Entretien des bâtiments de l'Etat » et « Contribution aux dépenses immobilières ».

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Julie VALLE, inspectrice de la santé publique vétérinaire, chargée de mission auprès du préfet de la région Ile-de-France, au secrétariat général pour les affaires régionales, à l'effet de signer tous actes, décisions, notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes de gestion courante et pièces comptables relevant de la compétence et des attributions de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € et les certifications « certifié exact et service fait ».

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Monique KALLAM, attachée d'administration de l'Etat, déléguée régionale à la formation pour la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la délégation régionale à la formation, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 2 000 € et les certifications « certifié exact et service fait ».

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ et de Madame Monique KALLAM, délégation de signature est accordée à Monsieur François FIEMS, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjoint à la déléguée régionale à la formation pour la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les convocations des stagiaires aux formations organisées,
- les bons de commande relatifs à l'hébergement des formateurs ou des stagiaires, dont le montant n'excède pas 2 000 €.
- les certifications « certifié exact et service fait ».

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Bao NGUYEN-HUY, délégué régional à la recherche et à la technologie d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions dans le cadre du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (n° 172) ;
- les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre de ce programme, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours;

à l'exception des ordres de réquisition du comptable public, des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire de la région lle-de-France et des conventions avec les collectivités locales et leurs établissements publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bao NGUYEN-HUY, la même délégation est accordée à Madame Anne PUECH, adjointe au délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région d'Ile-de-France.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BAOUR, délégué régional aux droits des femmes et à l'égalité de la région lle-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toutes notes et correspondances administratives courantes ;
- les pièces relatives à la préparation de l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du BOP « Egalité entre les femmes et les hommes » ;
- les attestations et certifications portant sur la participation financière de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen.

Article 10

L'arrêté préfectoral n° 2014078-0001 du 19 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris susvisé est abrogé.

Article 11

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07 JUIN 2014

Le Préfet de la Région le de-France Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY